

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 11 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le ONZE MAI, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur NOVAIS .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur NOVAIS à Madame ARBIA

SECRETARE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 11 MAI 2026

N°2026_05_11-19

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Convention d'occupation précaire en sous-location du local de la boutique éphémère entre le commerçant/artisan ou créateur et la commune de Pontault-Combault

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-joint,

CONSIDERANT que la commune de Pontault-Combault souhaite redynamiser son tissu commercial et soutenir l'artisanat local en installant une boutique éphémère, afin de proposer un lieu pour que les créateurs, artistes et artisans locaux puissent présenter, sur une courte période, leurs productions ou leurs œuvres et ainsi mieux se faire connaître,

CONSIDERANT que dans cet objectif, la commune va louer un local situé au 102 avenue du Général de Gaulle à Pontault-Combault et qu'elle va mettre ce local à disposition des commerçants et artistes souhaitant exposer de manière temporaire,

CONSIDERANT que la boutique éphémère a pour objectif d'accueillir l'ensemble des commerçants, artisans et artistes souhaitant exposer et vendre les produits issus de leur propre création ou fabrication et que le local ne sera pas loué pour des commerces ou activités nécessitant des transformations ou cuisson sur place, ainsi que les produits alimentaires vivants ou frais,

CONSIDERANT que la sélection des candidats sera réalisée par la ville suite à des appels à candidature émis via le site internet de la ville de Pontault-Combault,

CONSIDERANT qu'afin de permettre aux commerçants, artisans et artistes d'occuper ce local, une convention d'occupation précaire en sous-location de la boutique éphémère doit être signée entre les futurs occupants et la commune et que cette convention détermine les conditions et modalités d'occupation du local,

CONSIDERANT que les conditions tarifaires de location du local sont fixées par semaine et en fonction du nombre d'occupant, sachant que ce dernier peut accueillir jusqu'à 2 commerçants simultanément,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 30 avril 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

VALIDE les tarifs de location du local de la boutique éphémère fixés par semaine et en fonction du nombre de commerçants occupants :

Nombre de commerçants occupants par semaine	Montant du loyer TTC par semaine et par occupant
1 occupant	200 €
2 occupants	100 €

APPROUVE les termes de la convention d'occupation précaire en sous-location du local de la boutique éphémère entre le commerçant/artisan ou artiste et la commune de Pontault-Combault.

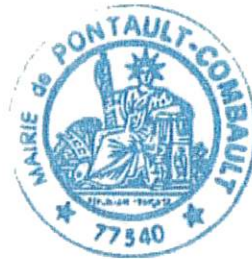
AUTORISE le maire à signer la convention ci-jointe avec chaque commerçant/artisan et artiste éphémère, ainsi que ses avenants éventuels ou tout autre document s'y référant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260518-2026_05_11-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026
Publication : 21/05/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 18 mai 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault